

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Free-parties : faire respecter la loi n'est pas une option**

Vannes, le 5 juin 2026

À la lecture de certains commentaires et reportages consacrés aux récentes free-parties organisées dans le Morbihan, chacun pourrait finir par croire que le problème serait l'intervention des forces de l'ordre.

**Non.**

**Ce n'est pas la musique techno qui est sanctionnée. C'est la violation de la loi.**

Le problème est l'organisation de rassemblements illégaux, sans autorisation, sur des terrains occupés sans droit ni titre, sans garanties suffisantes en matière de sécurité, de secours, de protection de l'environnement et de respect des riverains.

**Je tiens à exprimer mon soutien total au Préfet du Morbihan, aux gendarmes, aux forces de sécurité intérieure, aux maires concernés ainsi qu'à l'ensemble des représentants de l'État mobilisés pour faire appliquer les lois de la République, et à saluer la réponse ferme, déterminée et proportionnée qui a été apportée face à ces installations illégales.**

**Quand la loi est bafouée, il faut la faire respecter.** Dans une démocratie, cette exigence constitue le fondement même de notre pacte républicain.

Certains semblent oublier que ces événements ont des conséquences bien réelles pour de nombreux habitants.

**À cet égard, je regrette que, trop souvent, les médias s'intéressent aux revendications des participants et leur donnent largement la parole tout en passant sous silence ceux qui subissent les effets de ces événements non autorisés.**

L'article publié récemment par Ouest-France en est une illustration. Il relaie abondamment le point de vue des individus impliqués dans ces rassemblements mais semble perdre de vue les agriculteurs dont les terrains sont occupés sans leur accord et dont le bétail souffrira des séquelles, les riverains confrontés à des nuisances parfois durant plusieurs jours, les propriétaires dont les droits sont méprisés, les collectivités et les élus locaux mobilisés dans l'urgence pour gérer la situation, les services de secours, les forces de l'ordre – sur lesquelles des violences ont, dans certains cas, été commises – et tous ceux qui doivent ensuite gérer les dégradations ou les atteintes au site.

**Ceux qui organisent des rassemblements illégaux ne doivent jamais pouvoir se présenter comme les victimes de la situation qu'ils ont eux-mêmes créée.**

Pourtant, à entendre ou lire certains commentaires, on finirait presque par croire que les responsables seraient le Préfet, les gendarmes et non les organisateurs de ces rassemblements interdits.

Encore une fois, personne ne leur conteste le droit de faire la fête. Mais aucune liberté ne peut s'exercer au détriment des droits des autres.

Ne l'oublions pas : l'immense majorité de nos concitoyens attend simplement de l'État qu'il garantisse l'ordre public.

**Je continuerai quant à moi à défendre sans ambiguïté celles et ceux qui protègent nos concitoyens. Dans un État de droit, faire respecter la loi n'est jamais une option. C'est un devoir.**

**David LAPPARTIENT**

Président du Département du Morbihan

**Contact presse**

Sarah LE BORGNE

[sarah.leborgne@morbihan.fr](mailto:sarah.leborgne@morbihan.fr)

02 97 54 82 11 / 06 31 47 42 60